

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN			
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022			
NOMBRE DE DOCUMENTS A IMPRIMER POUR UN TOUR DE SCRUTIN			
CIRCONSCRIPTIONS	Nombre d'électeurs au 28 avril 2022	Nombre maximal de circulaires remboursables (nombre d'électeurs du canton majoré de 5%)	Nombre maximal de bulletins de vote remboursables (nombre d'électeurs du canton x 2 majoré de 10%)
1ère	78 236	82 148	172 119
2ème	92 460	97 083	203 412
3ème	86 488	90 812	190 274
4ème	104 153	109 361	229 137
5ème	76 868	80 711	89 789*
6ème	94 138	98 845	176 904*
Ces chiffres correspondent à la quantité maximale de documents pouvant donner lieu à remboursement par l'Etat, conformément à l'article R.39 du code électoral.			
<i>*Le nombre de bulletins de vote correspondant au nombre d'électeurs de la commune de MULHOUSE (5^{ème} et 6^{ème} circonscriptions) a été déduit dans leurs circonscriptions respectives (utilisation de machines à voter).</i>			